

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Par son travail d'expertise, le CES ERCA a vocation à instruire des sujets généraux transversaux ou émergents sur les risques physico-chimiques liés aux aliments. Le CES ERCA contribue ainsi à la sécurité sanitaire des aliments.

En effet, la principale mission du CES ERCA est de conduire des évaluations des risques sanitaires liés aux aliments relatifs à la présence de contaminants environnementaux d'origine anthropique (tels que les polluants organiques persistants) ou naturelle (tels que les toxines, les éléments traces métalliques) en considérant aussi bien la population générale que des sous-groupes de populations comme les enfants.

A titre d'exemple, les experts de la mandature actuelle (2018-2022) ont eu l'occasion de travailler sur des thématiques concernant :

- des contaminations accidentelles de denrées alimentaires (Lubrizon) ;
- des polluants persistants dans l'environnement (chlordécone, PCB) ;
- des évaluations de risques sanitaires et recommandations en appui à la gestion (cadmium dans les algues, brévétoxines dans les coquillages) ;
- l'adaptation ou à la mise en place de plans de surveillance/contrôle (notamment applicables aux problématiques liées aux sites et sols pollués) ;
- le développement de méthodes d'évaluation des risques pour le consommateur (nanomatériaux) ;
- la hiérarchisation des dangers chimiques et microbiologiques dans le but d'optimiser la sécurité sanitaire des aliments.

Les membres du prochain CES ERCA participeront, entre autres, à l'expertise de la nouvelle étude de l'alimentation totale (EAT3) portant sur les expositions alimentaires chroniques pour des substances d'origine anthropique ou naturelle (de la production à la consommation - éléments traces, contaminants de l'environnement, pesticides, mycotoxines, substances migrant des matériaux au contact des aliments, composés néoformés, etc) de la population française générale métropolitaine et intégrant un volet spécifique sur les aliments issus de l'agriculture biologique.

Une partie de ces expertises s'effectue en interaction transversale avec d'autres collectifs (notamment CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK), CES « Santé et Bien-être des Animaux » (SABA), CES « Eaux »).

Par ailleurs, trois groupes de travail pérenne sont rattachés au CES ERCA :

- GT « Evaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE), chargé de l'évaluation des risques sanitaires liés aux auxiliaires technologiques, aux procédés et matériaux ou objets au contact des aliments (MCDA) et au contact de l'eau (MCDE) ;
- GT « Guides de bonnes pratiques d'hygiène » (GBPH), chargé de l'analyse des dangers dans les guides de bonnes pratiques.
- GT « Plantes », chargé d'identifier les plantes pouvant présenter un risque pour la santé humaine lorsque consommées, en particulier sous forme de compléments alimentaires et de classer les plantes d'intérêt en médecine vétérinaire pour la phytothérapie et l'aromathérapie des animaux producteurs de denrées alimentaires.

Enfin, le CES ERCA assure une mission de veille sanitaire dans les domaines dont il a la charge. Le cas échéant, il peut être amené à alerter l'Agence en matière de risques sanitaires émergents.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2022. Des réunions à distance peuvent être envisagées.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires puisqu'elles couvrent les domaines de la toxicologie, de l'expologie, de la chimie analytique, du transfert des contaminants dans l'environnement, de l'agronomie, de la modélisation, des procédés de production industrielle, de l'épidémiologie... Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES ERCA ». Les sujets traités par le CES ERCA sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES ERCA.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.